

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 170

présenté par

Mme Bazin-Malgras et Mme Anthoine

ARTICLE 19

Supprimer les alinéas 10 à 16.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de revenir sur un amendement de Madame la rapporteure adoptée en commission des lois.

Ce dernier proposait de définir au niveau régional les missions universelles des centres de gestion ainsi qu'un ensemble de missions optionnelles.

Les centres de gestion départementaux sont inquiets d'une telle évolution qui risque de les dessaisir de certaines de leurs missions. C'est la raison pour laquelle cet amendement propose de revenir sur cette évolution.